



Objet : Bilan de la présence luxembourgeoise de l'Union Européenne en matière sociale.

Le Conseil EPSCO du 3 mars a contribué à la préparation du Conseil européen de mars 2005 et a consacré à la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne. Il a adopté et transmis au Conseil des messages-clés, qui en ce qui concerne la protection sociale et l'inclusion sociale, ont repris les principales recommandations politiques du Rapport conjoint. Ce rapport préconise un effort de modernisation de systèmes de protection sociale par des stratégies de réforme résolues et crédibles. Il a intégré pour la première fois les domaines couverts par la méthode ouverte de coordination (MOC), telles que l'inclusion sociale, les pensions et les soins de santé.

Ces messages-clés ont souligné que les processus sociaux sont fondamentaux pour la réussite de Lisbonne. Ils ont confirmé l'esprit initial de Lisbonne, à savoir celui de l'équilibre entre les 3 piliers de la stratégie.

La présidence luxembourgeoise est parvenue, à ne pas reléguer à un rang moindre les objectifs de lutte contre la pauvreté.

Le Conseil de mars a permis de renforcer les politiques spécifiques de lutte contre la pauvreté qui visent directement les catégories sociales les plus vulnérables de notre société. Dans ce contexte, l'Agenda Sociale revêt en tant que partie intégrante de la Stratégie de Lisbonne, une importance particulière.

Un Agenda qui a notamment déclaré comme prioritaire la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'égalité des chances.

De manière générale au niveau de la solidarité sociale et tout en visant la stratégie de Lisbonne, le Conseil EPSCO (dans le domaine législatif) est parvenu à une orientation partielle sur le projet de décision établissant un programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale (PROGRESS) durant la période 2007-2013.

1. Quatrième rencontre européenne des personnes en situation de pauvreté (10-11 mai 2005).

Le Conseil européen de Lisbonne en 2000 a décidé la mise en place d'une stratégie européenne axée sur l'éradication de la pauvreté dans la Communauté Européenne à l'horizon 2010. En décembre 2002, le Conseil Européen de Nice a fixé les objectifs de cette stratégie. L'un de ceux-ci est de mobiliser tous les acteurs, y inclus les personnes en situation de pauvreté, à s'engager dans l'élaboration de ces stratégies.

Dans cette optique, la présidence belge (2001) a pris une initiative importante en organisant la première rencontre européenne des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Les présidences suivantes ont organisé des rencontres du même type. Ces rencontres ont confirmé l'importance de la participation des personnes en situation de pauvreté dans le processus même et démontré que la participation améliore les prises de décision et l'implantation des processus. Les échanges et débats de ce genre de rencontre ont produit d'importants résultats concernant les conditions nécessaires à une participation effective. Le contexte de ces rencontres est la stratégie européenne d'inclusion sociale basée sur la méthode ouverte de coordination dont les plans d'action nationaux sont une des composantes principales. Le but était : explorer le thème de l'image et la perception de la pauvreté et l'impact que ces perceptions ont sur le développement et l'implantation de la stratégie européenne d'inclusion afin que ceux-ci qui déterminent ces perceptions participe à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les objectifs de la rencontre étaient :

- a) développer un processus créatif d'apprentissage et un espace de réflexion où les participants peuvent échanger leur expérience et de participation et ainsi accroître leur implication sociale ;
- b) augmenter les capacités des participants à contribuer au travail des ONGs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et s'engager avec les représentants des autorités publiques et les autres acteurs sociaux ;
- c) promouvoir l'implication des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion au travers des organisations auxquelles ils participent par le développement, l'implantation et l'évaluation des plans d'action nationaux pour inclusion ;
- d) augmenter l'implication des institutions européennes dans leur engagement vis-à-vis des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion aux travers des organisations auxquelles ils participent par la préparation et l'implantation de politiques de tous les niveaux ;

- e) accomplir un pas de plus dans le dialogue entre les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et les représentants des institutions européennes, les décideurs politiques et les autres acteurs concernés par la lutte contre la pauvreté.

Les travaux de la quatrième rencontre ont permis d'identifier quelques voies pour faire évaluer le combat contre des images fausses de la pauvreté et qui peuvent conduire au développement de politiques fausses envers les personnes qui vivent en pauvreté et devraient aller de paire avec cette lutte.

2. Conférence « Social Monitoring » (13-14 juin 2005).

L'objectif de cette conférence était de renforcer le processus communautaire d'inclusion sociale, lancé en mars 2000 par le Conseil Européen de Lisbonne, en développant non seulement les divers acquis mais également la mise en œuvre de ceux-ci. Concrètement, il s'agissait d'analyser la façon dont les Etats-membres et la Commission Européenne pourraient améliorer de manière significative le suivi des politiques nationales de lutte de pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que l'échange de bonne pratique dans le domaine du « Social Monitoring ».

Des discussions qui ont été menées ont eu pour fondement une **étude académique** commanditée par la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union Européenne sur le thème suivant : « *Améliorer le suivi des politiques nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et l'échange de bonne pratique en matière de social monitoring : renforcer le processus communautaire d'inclusion sociale.* » Cette étude a formulé des recommandations concrètes sur des différents aspects du sujet. Ces recommandations ont été le fruit de non seulement de l'analyse réalisée par les auteurs mais aussi des contacts étroits que ceux-ci ont établi avec les acteurs-clés (nationaux et internationaux) du processus de coopération politique dans lequel ce projet s'est inscrit et tout particulièrement bien sûr avec la Commission Européenne et le Comité de la Protection Sociale. Les principaux objectifs de la conférence ont été :

1. améliorer le suivi des effets des politiques nationales, en ce compris la définition d'objectifs quantifiés à assigner à ces politiques ;
2. répondre à un besoin national important étant donné que le deuxième rapport conjoint sur l'inclusion sociale a retenu comme défis principal pour le Luxembourg « l'élaboration d'un véritable processus d'évaluation et la mise sur pieds des outils nécessaires pour y parvenir : indicateur précis et complet, justification des choix stratégiques opérées, objectif quantifié, définition des moyens financiers, analyse de résultats ;
3. répondre à une priorité sociale de l'Union Européenne étant donné que le Conseil Européen de Barcelone a invité les Etats-membres à inclure des objectifs quantifiés de réduction de la pauvreté dans leur PAN-Inclusion et ce dès l'exercice 2003 ;
4. poursuivre le développement des capacités statistiques tant de l'Union Européenne que des Etats-membres pour soutenir les mesures et l'analyse de toutes les dimensions essentielles de l'inclusion sociale ;
5. produire une contribution-clé pour l'exercice d'évaluation de divers processus sociaux communautaires auxquels procédera la Commission à la fin 2005 ou au début 2006.

3. Conférence sur le thème des discriminations (27-28 juni 2005).

En 1997, l'article 13 du traité d'Amsterdam a introduit les instruments légaux pour combattre cinq motifs de discrimination. Ces cinq motifs sont la discrimination fondée sur un handicap, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions l'âge ou l'orientation sexuelle dans la vie de tous les jours y compris dans le monde du travail. Aussi, l'article souligne les multiples causes sur lesquelles la discrimination peut être

fondée. Pour rendre effectif cet article, l'Union Européenne a adapté deux directives et un programme d'action communautaire pour combattre la discrimination. Les directives sont en cours de transposition dans la législation luxembourgeoise.

La conférence sur le thème des discriminations a été organisée dans le contexte de la mise en œuvre du programme communautaire de lutte contre la discrimination (2001-2006). Depuis le début de ce programme, le Ministère de la Famille et de l'Intégration réalise une campagne d'information et de sensibilisation de lutte contre les discriminations. Les principaux objectifs de la conférence ont été :

1. l'ouverture du combat contre les discriminations à d'autres acteurs que ceux d'humilier de travail ;
2. l'échange de bonne pratique dans le domaine de la lutte contre les discriminations.

4. Réunion des membres du groupe intergouvernemental « Europe de l'Enfance » (11-12 avril 2005).

Les principaux objectifs de la réunion des membres du groupe intergouvernemental qui a été initiée en novembre 2000 à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant à l'initiative de la présidence française du Conseil des Ministres de l'Union ont été

1. œuvrer pour l'intégration de politique de l'enfance et des droits de l'enfant dans toutes les politiques de l'Union Européenne ;
2. sensibilisation à l'impact de la Constitution de l'Union Européenne sur les politiques de l'enfant ;
3. la présentation de nouveaux membres de l'Union Européenne et l'ouverture aux membres futurs.

5. Séminaire sur le thème « Médiation familiale – Europe de l'Enfance » (12-13 avril 2005).

Principaux objectifs du séminaire :

1. Sensibilisation des élus et professionnels à la problématique des conflits et entre parents et enfants.
2. Analyse des objectifs et principes de la médiation et des particularités de la médiation et des particularités de la médiation appliquant l'enfant et la famille.
3. Insister sur la participation de l'enfant et la médiation familiale en coopération avec

professeurs d'universités européennes et le réseau informel des observatoires nationaux de l'enfance « Child on Europe ».

Il échet de noter que la « famille » a changé dans tous les pays de notre société occidentale.

Les phénomènes migratoires, l'ouverture des frontières notamment dans l'espace européen, ont favorisé l'augmentation du nombre des couples binationaux. Ces familles sont un enjeu pour l'avenir, une richesse incontestable, mais elles peuvent également devenir source de conflits. Dans le cadre des séparations-divorces, l'enfant pris en otage au-delà des frontières, se trouve trop souvent coupé d'un de ces deux parents, d'une de ces deux lignés, d'une de ces deux cultures. Depuis la fin des années 1980, dans la plupart des pays d'Europe, la médiation familiale a contribué à l'apaisement des conflits et, par voie de conséquence, au maintien des liens entre l'enfant et ses deux parents. Elle peut jouer un rôle fondamental de prévention des déplacements illicites transfrontaliers d'enfants. Dans le cadre de la présidence de l'Union, le Luxembourg a souhaité apporter une attention particulière à cette question et sensibiliser les élus et professionnels à cette problématique de société, c'est dans cet esprit que ces journées ont été organisées à l'occasion de la réunion du groupe « Europe de l'Enfance ».

6. Volet Jeunesse

A) Le Conseil des Ministres

Conseil du 21 février 2005 – Le Pacte Européen pour la Jeunesse

Adoption des « Conclusions du Conseil (Jeunesse) dans le cadre de la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne »

Le Conseil des Ministres de la Jeunesse a adopté une contribution au sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de mars 2005. Les ministres de la jeunesse se sont prononcés à l'unanimité pour une mise en relief des aspects jeunesse dans la stratégie de Lisbonne via le Pacte européen pour la jeunesse. Dans les conclusions du sommet des chefs d'Etat et de gouvernements, le pacte fut retenu et a fait l'objet d'une annexe le détaillant.

Résultat : La jeunesse est incorporée comme une priorité dans la stratégie révisée de Lisbonne.

A la suite du sommet européen de mars 2005, la Commission a communiqué une proposition pour des « Lignes Directrices Intégrées pour la Croissance et l'Emploi », fournissant la base sur laquelle les Etats Membres élaborent les plans nationaux de réforme. Le Groupe Jeunesse, en analysant et commentant cette proposition de Lignes Directrices, y a fait intégrer le pacte européen pour la jeunesse de sorte que la politique de la jeunesse est maintenant bien ancrée dans l'agenda de Lisbonne à travers les « Lignes Directrices » telles qu'adoptées par les conseils EPSCO et ECOFIN en juin.

24 mai 2005 : la méthode ouverte de coordination

3 résolutions adoptées à l'unanimité

- 1 résolution pour évaluer et proposer une adaptation de la méthode ouverte de coordination pour la rendre plus efficace tout en gardant son caractère flexible.
- 1 résolution pour accroître la participation des jeunes au système de la démocratie représentative (importance accrue vue le NON majoritaire à la Constitution chez les jeunes de 18-30 ans -> manque de confiance ou attitude de rejet par rapport à la politique est également un thème au niveau national).
- 1 résolution pour proposer des démarches communes en Europe pour l'information des jeunes (encouragement du travail en réseau pour promouvoir une information de qualité reconnaissable par les jeunes partout en Europe).

B) Les évènements à Luxembourg

Forum pour une Europe multiculturelle – Mersch – 23 – 29 janvier 2005

Thème : L'éducation à la citoyenneté

Evenement Jeunesse – Luxembourg Chambre de Commerce / Neumünster – 24-26 avril 2005

120 participants des pays de l'Union européenne et des pays candidats

Thème :

Le Pacte européen pour la jeunesse.

Les activités volontaires pour jeunes (à la suite de la résolution fixant les objectifs communs dans ce domaine de novembre 2004).

Les participants ont travaillé pendant deux jours afin de formuler des recommandations dans ce domaine. Celles-ci sont disponibles ici :

http://www.eu2005.lu/fr/actualites/documents_travail/2005/04/26declalux/youthforum.pdf

Le but général de l'évènement est d'associer les jeunes et leurs organisations aux évolutions de la politique européenne de la jeunesse.

Réunion des directeurs Généraux – Luxembourg Neumünster – 25-27 avril 2005.

Les plus hauts fonctionnaires en charge des politiques de la jeunesse des Etats Membres se sont réunis pendant deux jours pour travailler sur les dossiers importants du moment :

Pacte Européen pour la Jeunesse

Méthode ouverte de coordination

Activités Volontaires pour Jeunes

Les jeunes ayant participé à l'évènement jeunesse et les directeurs généraux se sont retrouvés pour une matinée de travail conjointe à laquelle a par ailleurs participé le commissaire Figel'.

Conférence : Le dialogue entre acteurs du domaine de la jeunesse – Luxembourg / Neumünster 16-18 juin 2005

Thème :

Pour développer la connaissance du monde de la jeunesse en vue de mener une politique de la jeunesse, il est primordial que tous les acteurs entrent dans un dialogue permanent qui permet de faire émerger les connaissances. Les décideurs politiques, les chercheurs et enfin les jeunes

eux-mêmes et leurs organisations disposent chacun dans son domaine de connaissances importantes qui doivent être conjuguées pour une politique de la jeunesse efficace.

Pour cela, il faut créer des réseaux qui permettent un échange de ces connaissances. La création de ces réseaux fut l'objectif principal de la rencontre.

La conférence, organisée par la Présidence de concert avec le Centre d'Etudes sur la Situation des Jeunes en Europe (CESIJE), l'Université de Luxembourg et la conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise a permis de faire le point de la situation et fera l'objet d'un rapport publié en automne et dont le but sera de fournir des éléments d'action à tous les intervenants concernés dans le pays de l'union Européenne

Orateurs lors de la session d'ouverture

Présidence : Madame Jacobs

CESIJE : Charles Berg

Université de Luxembourg : Dr Adelheid Ehmke, vice rectrice

Conseil de l'Europe : Peter Lauritzen

Commission : Nathalie Stockwell